

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 13/2022 :
Modernisation de l'éclairage public – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 13/2022 lors de sa séance du 27 avril 2022.

M. Maurice Mischler, Municipal représentait la Municipalité.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal

M. Mischler rappelle que le plan lumière, qui a été validé en 2015, influence grandement les choix des luminaires. Les marches exploratoires des femmes en 2020 ont aussi apporté leur contribution.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur la manière de procéder sans appel d'offre. Il remarque que cet achat ne le requiert pas, mais vu le nombre d'achats étalés sur plusieurs années, les critères seraient atteints. Il est répondu que comme la Commune passe par les SIL, l'appel d'offre des SIL s'applique. Le commissaire demande à connaître les critères de l'appel d'offre des SIL notamment pour les prochains préavis traitant de l'éclairage.

Les diverses questions ayant reçu des réponses satisfaisantes, le président remercie M. Mischler.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité que la CoFin a accepté le préavis no 13/2022 tel que présenté et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'en adopter les conclusions.

Epalinges, le 27 avril 2022



Sandy Warth
Président